

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 OCTOBRE 2013

L'an deux mil treize, le vingt trois octobre à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Tous les membres en exercice, à l'exception de Sophie DEMAN, Valérie VERKINDEREN et Hubert FERRAND, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de Conseil de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Monsieur Grégory PEZE a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire

Le Conseil Municipal :

- **ENTEND** le compte rendu de la Communauté de Communes des Sources de la Vesle du 1^{er} octobre 2013,
- **ENTEND** le compte rendu de la commission « COFAC » du 29 septembre 2013
- **ENTEND** le compte rendu de la commission « Associations » du 15 octobre 2013
- **ENTEND** le compte rendu de la commission « CLSH » du 16 octobre 2013
- **ENTEND** le compte rendu de la commission « Rythmes scolaires » du 17 octobre 2013
- **DECIDE** d'accorder les subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2013 selon le tableau joint en annexe pour un montant total de **30.395,90 €**,
- **DECIDE** d'accorder des subventions pour frais d'arbitrage aux associations ci-après pour un montant total de **968,21 €**, calculées au taux de 30% sur les dépenses réellement engagées :
- AS Courtisols ESTAN Football 640,80 €, AS Courtisols Basket 204,41 €, Futsal Courtisols 123,00 €
- **DECIDE** d'accorder au club ULM une subvention de **523,90 €** correspondant aux dépenses d'électricité pour l'année 2012.
- **DECIDE** d'accorder à la Volontaire une subvention forfaitaire de **4.000 €** pour le chauffage des bâtiments.
Les fonds seront prélevés à l'article 6574 du budget communal
- **DECIDE** d'attribuer à l'ACJM une subvention de 100 € au titre du fonctionnement 2013.
Les crédits correspondants seront imputés à l'article 6574 du budget communal.
- **DECIDE** que le prêt du micro de la salle Robert Chaboudé est soumis au versement d'une caution de 800,00 €.
- **DECIDE** de recouvrer auprès de l'ASC Football une somme de 1.062,17 € au titre de sa participation aux travaux d'aménagement des abords du local football.
- **ACCEPTE** le chèque de SFR en remboursement du solde de la dernière facture pour un montant de 38,10 €
- précise que cette somme sera inscrite en recette au budget communal 2013
- **ENTEND** les informations suivantes :
MAPA pour l'aménagement de trois sites de la commune (RD3, Salle Robert Chaboudé, nouveau cimetière) :
- l'entreprise COLAS EST (51000 Châlons en Champagne) est retenue pour le lot 1 : voirie et réseaux divers pour un montant de 247.817,99 € HT,
- l'entreprise JUVIGNY ESPACES VERTS (51420 WITRY LES REIMS) est retenue pour le lot 2 : Paysage pour un montant de 103.455,78 € HT.

MAPA pour l'extension de l'atelier municipal :

- l'entreprise Ancelme et fils (08) est retenue pour le lot 1 : terrassement, démolition, gros oeuvre pour un montant de 21.485,14 € HT,
- l'entreprise GIBEAUX (51) est retenue pour le lot 2 : charpente, couverture, bardage, fermeture pour un montant de 39.540 € HT.
- l'entreprise GILIBERT (51) est retenue pour le lot 3 : électricité pour un montant de 2.700,21 € HT,

La date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 19 novembre 2013 à 20h30

Le Maire

Hubert ARROUART